

Article 21 du Règlement

M. le Président: Le temps de parole du député est expiré. La parole est au député de Parkdale-High Park (M. Flis).

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE**LA CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL**

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): L'année prochaine, monsieur le Président, des spécialistes des droits de la personne venus du monde entier doivent se réunir à Ottawa pour étudier les dossiers en ce domaine des pays signataires des accords d'Helsinki, combler en partie le fossé qui sépare l'Est et l'Ouest et faire cesser si possible l'incompréhension qui règne dans leurs relations. Ils doivent de toute nécessité se réunir pour favoriser le dialogue en matière de droits de la personne chez les pays signataires et pour persuader ces pays de se conformer au droit international et de respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Acte final d'Helsinki.

Vu que maints problèmes mondiaux se sont aggravés depuis un an, il est plus que jamais nécessaire d'entreprendre maintenant un dialogue international sur les droits de la personne. A mon avis, le moment est venu pour le Canada d'abandonner les généralités sur lesquelles tous sont d'accord pour proposer des moyens concrets de garantir davantage les droits de la personne. En ma qualité de président de la délégation canadienne de Helsinki, formée de parlementaires de tous les partis, je recommande la création d'un comité spécial ou d'une équipe de travail sur les droits de la personne qui comprendrait également des représentants de tous les partis et qui aurait pour tâche de préparer les Canadiens à accueillir en 1985 ces spécialistes des droits de la personne.

* * *

LES CHEMINS DE FER**LES CONSÉQUENCES DU VIRAGE TECHNOLOGIQUE POUR LES EMPLOYÉS**

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, les changements technologiques amènent leur lot de nouveaux défis et de nouveaux problèmes mais aussi de nouvelles possibilités d'expansion économique. Hélas, il arrive bien trop souvent que l'on informe les Canadiens d'abord des possibilités qui s'offrent à eux et ensuite des difficultés qu'ils auront à affronter. On nous annonce tout d'abord que l'on prévoit une augmentation de tel ou tel ordre de la productivité, mais c'est seulement bien longtemps après que l'on nous révèle quelles en seront les conséquences sur le plan de la sécurité et de la santé au travail, ou encore sur celui de la sécurité publique, sans parler des risques de compressions d'emploi et de réduction de l'offre à ce chapitre.

Le secteur ferroviaire est l'un des domaines de l'activité économique à souffrir de cet état de choses; et c'est pourquoi j'exhorte le gouvernement à examiner de plus près les conséquences à long terme des progrès technologiques que l'on envisage d'instaurer dans ce secteur. Les projets consistant à compresser les équipes de travailleurs, à supprimer les fourgons de queue, à rallonger les trains, à automatiser les gares de triage et à abandonner des chefs-lieux divisionnaires comme celui de Nakima, entre autres choses, nuiront probablement tous à la

sécurité du public et des travailleurs, tout en ayant des répercussions négatives sur l'emploi et la situation financières des particuliers établis dans les localités en cause.

● (1410)

Il faudrait que nous considérions les changements technologiques non pas tant comme un phénomène inévitable avec lequel nous devons composer, mais plutôt comme une série d'options pouvant faire l'objet d'un débat public au cours duquel on examinerait leur valeur globale et les possibilités de négociation avec les personnes directement touchées, au lieu de nous laisser guider par les seuls impératifs bureaucratiques, commerciaux ou privés.

* * *

LES TRANSPORTS**L'ACCIDENT MORTEL SURVENU DANS L'ÎLE DE VANCOUVER**

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, chacun à la Chambre est au courant du terrible accident qui est arrivé en fin de semaine dernière à un groupe d'élèves d'une école secondaire de ma circonscription qui rentraient d'une excursion de ski dans le nord de l'île de Victoria. L'un de ces élèves est mort et deux autres sont dans un état critique. Ils étaient tous de l'école Claremont Senior Secondary, située sur la colline tout près de mon domicile.

Les députés voudront assurément que je transmette aux parents et aux enseignants de ces jeunes gens le sentiment de tristesse et d'affliction que nous inspire cette tragédie, que j'adresse nos condoléances aux parents du défunt et que j'assure aux parents des blessés que nous prierons pour leur prompt rétablissement. Je vais également remercier l'enseignant et le chauffeur d'autobus des efforts qu'ils ont déployés afin d'éviter le pire.

La Chambre voudra sans doute aussi que je fasse pression sur les autorités en ce qui concerne l'inspection des véhicules automobiles, de manière à éviter d'autres accidents de cette nature.

* * *

LES AÉROPORTS**L'IMPACT DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES ENVIRONNANTES**

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, je voudrais signaler aux députés que le gouvernement fait brutalement baisser la valeur de la propriété privée en imposant partout des règlements de zonage et des conditions restrictives, en vertu de la loi sur l'aéronautique. M. Herbert, un de mes commettants qui a des terrains adjacents à l'aéroport de Pitt Meadows, a été contraint de démolir une maison neuve sans indemnité parce que le gouvernement a fait passer un décret en conseil au mois de mai 1977. La mère de M. Herbert, qui avait eu pendant des années une maison dans une ferme voisine de l'aéroport avant que son fils ne s'installe à Pitt Meadows, est maintenant incapable d'assurer intégralement sa maison à cause de ce règlement de zonage unilatéral.

Aucun gouvernement ne devrait avoir le droit d'imposer des conditions restrictives aux terrains privés sans en informer et indemniser adéquatement les propriétaires. Le ministre des Transports (M. Axworthy) dit qu'un avis de rezonage des